



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction des finances DFIN
Finanzdirektion FIND

Rue Joseph-Piller 13, Case postale, 1701 Fribourg
T +41 26 305 31 01, F +41 26 305 31 10
www.fr.ch/dfin

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 27 septembre 2013

Communiqué de presse

Budget 2014

L'équilibre grâce au programme de mesures structurelles et d'économies

Le programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016, qui doit encore être entériné par le Grand Conseil, a permis d'endiguer la spirale des déficits croissants annoncés dans le cadre du plan financier de législature. Un projet de budget 2014 équilibré a ainsi pu être arrêté, en conformité avec les exigences constitutionnelles. Si une rigueur accrue a été appliquée dans l'évaluation des besoins, cela ne s'est pas opéré au détriment des services fournis par l'Etat qui continue à assumer ses responsabilités en particulier dans les domaines de la formation, de la santé et du social. Sous l'angle des investissements, un programme substantiel a été retenu, avec un accent prioritaire pour la construction de bâtiments dédiés à l'enseignement et pour les infrastructures en rapport avec les transports publics.

Le rôle prépondérant du programme d'économies

Le projet de budget 2014 est équilibré car il prend en compte les mesures structurelles et d'économies proposées par le Conseil d'Etat. Ce programme, qui sera débattu au Grand Conseil durant la session d'octobre, retient 191 propositions : celles-ci conduisent à une amélioration nette totale des résultats de 415,5 millions de francs sur 3 ans et agissent sur toutes les principales catégories de charges et de revenus. A relever que, en termes financiers, 54 % du paquet de mesures relève de la compétence du Grand Conseil. Pour le seul exercice 2014, le programme de mesures permet de réduire de 111,8 millions de francs le déficit du compte de résultats inscrit au plan financier 2014 (161,1 millions de francs).

Même si d'autres dispositions ont encore dû être prises dans le cadre de la procédure budgétaire, on mesure avec ces chiffres toute l'importance qu'a eue le plan de mesures dans l'atteinte de l'équilibre au projet de budget 2014.

1. Résultats généraux : retour aux équilibres fondamentaux

Les principaux résultats du projet de budget 2014 sont les suivants :

- > un bénéfice d'un demi-million de francs au compte de résultats ;
- > un volume d'investissements nets de 144,3 millions de francs, largement supérieur au programme réalisé en 2012 (110,6 millions de francs) ;
- > un degré d'autofinancement des investissements qui atteint 83,8 %, légèrement au-dessus de la « norme » qui se situe à 80 % ;
- > une insuffisance globale de financement réduite à 23,4 millions de francs (contre 94 millions de francs en 2013) ;
- > une quote-part « subventions cantonales / fiscalité cantonale » qui, avec un taux de 38,6 %, se situe en deçà de la limite légale plafonnée à 41 %.

Le compte de résultats se solde par un bénéfice de 0,5 million de francs au projet de budget 2014, en amélioration de 161,6 millions de francs par rapport au plan financier de législature pour la même année. Les ajustements ont porté sur des diminutions de charges à raison de 70 % et sur des augmentations de revenus pour 30 %.

2. Bénéfice d'un demi-million au compte de résultats

D'un exercice budgétaire à l'autre, les charges et les revenus de fonctionnement évoluent faiblement, mais de manière parallèle :

Compte de résultats	Projet Budget 2014	Budget 2013	Variation 2013 - 2014	
		mios	mios	%
Revenus	3 221,6	3 204,4	+ 17,2	+ 0,5
Charges	3 221,1	3 203,9	+ 17,2	+ 0,5
Bénéfice	+ 0,5	+ 0,5	-	-

3. Augmentation des revenus propres et stagnation des ressources extérieures

Selon leur nature, les différents types de ressources financières sont appelés à évoluer de la manière suivante :

Revenus du compte de résultats	Budget 2014	Budget 2013	Variation 2013 - 2014	
	mios	mios	mios	%
Revenus fiscaux	1 160,4	1 114,1	+ 46,3	+ 4,2
Revenus des biens, taxes, émoluments, contributions	363,3	348,8	+ 14,5	+ 4,2
Revenus de transferts (dont Péréquation financière fédérale)	1 604,5 (447,1)	1 600,8 (465,6)	+ 3,7 (- 18,5)	+ 0,2 (- 4,0)
Financements spéciaux	66,8	76,2	- 9,4	- 12,3
Imputations internes	26,6	26,5	+ 0,1	+ 0,4
Revenus extraordinaire	-	38,0	- 38,0	- 100,0
Total	3 221,6	3 204,4	+ 17,2	+ 0,5

Si globalement le financement extérieur plafonne, les rentrées fiscales et les revenus courants d'exploitation progressent, sous l'effet notamment des mesures du programme d'économies. C'est en particulier cette augmentation des ressources propres qui permet de renoncer à procéder à une nouvelle ponction sur la fortune non affectée.

Pour chaque grande catégorie de revenus, on relève toutefois des variations très contrastées. Ainsi :

- > en matière de fiscalité : le redressement de la courbe d'évolution de ces recettes est avant tout le fait de l'impôt sur les personnes physiques plus que de l'imposition des personnes morales qui elles stagnent. A quoi s'ajoute la hausse de l'impôt sur les véhicules à moteur ;
- > en matière de recettes courantes de fonctionnement et de revenus des biens : la progression est liée en premier lieu à l'adaptation des tarifs des taxes, émoluments et autres contributions, en particulier celles de la Banque Cantonale de Fribourg et du Groupe E ;
- > en matière de transferts : si certaines contributions augmentent, notamment en lien avec des cofinancements de charges publiques, une nouvelle baisse significative des recettes tirées de la péréquation financière fédérale est à enregistrer.

4. Progression maîtrisée des charges

Les prévisions d'évolution des principales charges supportées par l'Etat sont les suivantes :

Charges du compte de résultats	Projet Budget 2014	Budget 2013	Variation 2013 - 2014	
	mios	mios	mios	%
Charges de personnel	1 174,6	1 174,0	+ 0,6	+ 0,1
Charges de consommation	323,1	323,5	- 0,4	- 0,1
Charges de transferts	1 527,8	1 517,5	+ 10,3	+ 0,7
Charges d'amortissements	126,5	109,0	+ 17,5	+ 16,1
Charges financières et financements spéciaux	42,5	53,4	- 10,9	- 20,4
Imputations internes	26,6	26,5	+ 0,1	+ 0,4
Total	3 221,1	3 203,9	+ 17,2	+ 0,5

Le programme de mesures a permis, d'une part, de juguler la progression des charges de personnel et des charges courantes de fonctionnement et, d'autre part, de restreindre strictement la croissance des charges de subventionnement.

Un développement des prestations, dans les domaines prioritaires, est néanmoins assuré. Ainsi :

- > en dépit des restrictions décidées en la matière, près de 100 nouveaux postes de travail seront créés en 2014, dont plus de la moitié dans le secteur de l'enseignement préscolaire (2^{ème} année d'école enfantine) ;
- > des moyens financiers conséquents sont alloués pour répondre à une forte augmentation des demandes de subventions, notamment dans les domaines de la santé et du social (hospitalisations hors canton, financement des cliniques privées, soins spéciaux dans les EMS, aide sociale).

Quant aux charges d'amortissements, leur forte augmentation est directement liée à la croissance importante des investissements de ces dernières années.

5. Substancial programme d'investissements

Avec plusieurs chantiers d'importance qui arrivent en pleine phase de réalisation, le volume des investissements se maintient à un haut niveau :

	Projet Budget 2014	Budget 2013	Variation 2013 – 2014	
	mios	mios	mios	%
Investissements bruts	196,5	206,5	– 10,0	– 4,8
Investissements nets	144,3	155,0	– 10,7	– 6,9

La baisse relevée dans le tableau ci-dessus pourrait se révéler plus apparente que réelle, dans la mesure où certains crédits seront très certainement reportés de 2013 sur 2014, en raison des retards constatés dans l'avancement de plusieurs projets et chantiers.

Au nombre des principaux objets retenus au budget 2014, il convient de citer notamment en ce qui concerne les investissements propres : les constructions au Collège de Gambach, au Collège du Sud, à la Haute Ecole Santé Social, pour l'Université ; les chantiers de transformation à Givisiez et aux Daillettes 6 ; l'achat d'un bâtiment à Bulle ; les travaux routiers (en particulier le Pont de la Poya). A quoi s'ajoutent les subventions d'investissements de communes ou de tiers dans différents domaines (notamment les transports publics) pour un montant total de 61,6 millions de francs.

6. Conclusion

L'opération de maîtrise des finances cantonales, initiée il y a une année, s'est concrétisée par la présentation du programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016. Ce dispositif, qui porte sur les différents axes de l'action gouvernementale, doit encore être avalisé par le Grand Conseil.

L'élaboration du projet de budget 2014 a été opérée en tenant compte de l'intégralité des propositions retenues dans le plan, y compris les mesures relevant de la compétence du législatif. L'impact total du paquet d'économies est évalué à quelque 111 millions de francs sur l'exercice 2014.

Ce programme, combiné avec d'autres mesures budgétaires restrictives, a notamment permis :

- > de restaurer les équilibres fondamentaux des finances cantonales et de dégager un léger bénéfice au compte de résultats, sans avoir à recourir à la fortune ;
- > de garantir, en dépit de toutes ces contraintes, une amélioration des prestations de l'Etat dans les domaines prioritaires de la formation, de la santé et du social ;
- > de poursuivre une politique d'investissements intensive, en particulier dans le secteur des infrastructures de transports publics.